



Syndicat Mixte du Val de Loir  
pour collectes et traitement  
des déchets

# RAPPORT ANNUEL

# 2022

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



# Sommaire

**CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE - 2022** P. 3

**LES FAITS MARQUANTS 2022** P. 5

**MOYENS HUMAINS** P. 6

**BILAN DES TONNAGES PRODUITS** P. 7

**ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES** P. 09

**LES RECYCLABLES - COLLECTE DES P.A.V** P. 14

**LE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES** P. 23

**RÉHABILITATION DE LA DÉCHARGE  
D'AUBIGNE RACAN** P. 31

**SENSIBILISATION ET PRÉVENTION** P. 33

**INDICATEURS FINANCIERS** P. 36

**PROJETS 2023** P. 41



# Carte d'identité du territoire - 2022

## Service de collecte et de traitement



### 32 communes adhérentes

population municipale : 34 247 habitants (-2,73% par rapport à 2021)

population totale : 34 984 habitants (-0,63% par rapport à 2021)

répartis sur 16 809 foyers (au 31/12/2022)

Dans notre rapport annuel nous utiliserons la population municipale.

### Collecte :

- Les ordures ménagères, les emballages et les papiers : en porte-à-porte de proximité (bacs) pour les zones agglomérées et rurales ; en apport volontaire pour l'habitat collectif, les résidences secondaires et les foyers hors circuit,
- Le verre : en apport volontaire,
- Les autres déchets : en déchèteries (4)

### Traitement :

- La valorisation des filières de déchèteries,
- Le traitement des déchets résiduels (OMr) et assimilés.



## Vue d'ensemble



4 déchèteries



1 quai de transfert



20 706 tonnes de déchets collectées en 2022



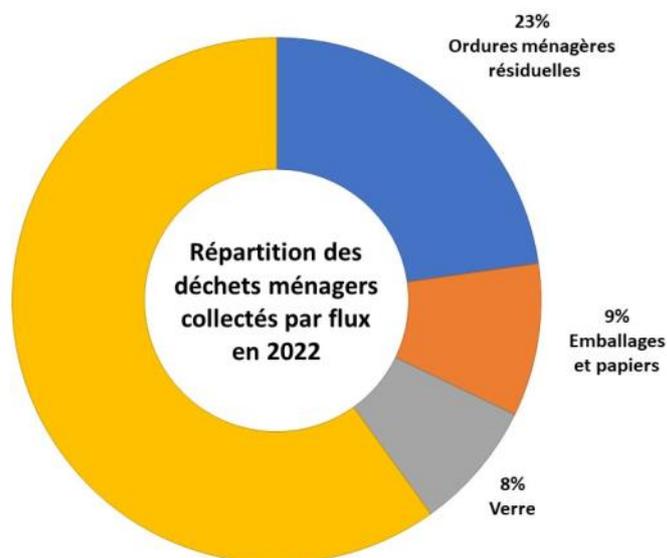
604,62 kg/habitant/an tous déchets confondus



14 agents  
64% de femmes et 36% d'hommes

## Répartition des tonnages collectés par nature

60% Déchets des déchèteries



# Carte d'identité du territoire - 2022

**Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est défini par le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.**

Son objectif est de favoriser la transparence vis-à-vis des usagers et de les informer sur l'organisation du service et sur les principaux événements de l'année. (Article L5211.39 du CGCT – Modifié par LOI n°2010-1563 du 16 décembre 2010 art. 34)

## Institution

Suite aux élections municipales et communautaires, le Comité Syndical a été renouvelé le 30/07/2020. Celui-ci est présidé par M. François OLIVIER, Maire délégué de la commune de Château-du-Loir. Le Comité Syndical est composé de 32 membres titulaires et 32 membres suppléants appartenant à 2 communautés de communes :

► Communauté de communes Loir Lucé Bercé :  
12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants



► Communauté de communes Sud Sarthe :  
20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants



## Bureau Syndical

Le bureau Syndical prend les décisions relatives au fonctionnement du SMVL selon les délégations qui lui ont été accordées et prépare les dossiers à présenter au Comité Syndical. Il est composé de 9 membres issus des délégués des 2 intercommunalités :

- **PRESIDENT** : F. OLIVIER (Château-du-Loir)
- **1<sup>er</sup> VICE PRÉSIDENT** : J-C. AMY (Le Lude)
- **2<sup>ème</sup> VICE PRÉSIDENTE** : D. RIBOUILLEAULT (Luceau)
- **3<sup>ème</sup> VICE PRÉSIDENT** : D. PAQUET (La Bruère-sur-Loir)
- **4<sup>ème</sup> VICE PRÉSIDENT** : D. GRANDET (Sarcé)

Autres membres :

- J-L. LORIOT (Château-l'Hermitage)
- D. MANCEAU (Flée)
- Y. LE BOUFFANT (Coulongé)
- P. TOURNADRE (Montabon)

## Commissions thématiques

Le Comité Syndical a institué des commissions qui vont apporter une réflexion en amont sur les différents dossiers du SMVL. Elles émettent des avis ou des préconisations.

- Commission Finances, Administration Générale, Ressources Humaines
- Commission Etude et Financement du service
- Commission Communication, prévention et qualité du service
- Commission Collecte et traitement des déchets
- Commission Déchèteries, service technique et patrimoine

# Les faits marquants 2022

## Mise en place de la redevance spéciale pour les professionnels

Suite au passage à la facturation via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis le 01/01/2022, le Syndicat a mis en place la redevance spéciale pour les professionnels qui produisent une quantité importante d'ordures ménagères (les 770 premiers litres sont couverts par la TEOM) ainsi que pour les administrations et les associations (dès le 1<sup>er</sup> litre car non assujettis à la TEOM).

## Etude et expérimentation sur le tri à la source des biodéchets

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 février 2020 indique qu'au plus tard le 31 décembre 2023, l'obligation de tri à la source, des biodéchets s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets.

Afin de répondre à cette réglementation, le Syndicat, aidé du bureau d'étude Indigo, a débuté à l'automne 2022 une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets (phase 1 : état des lieux et diagnostic).



## Acquisition du local technique

En 2022, le Syndicat a acheté, pour un montant de 115 000 €, le local technique situé au Lude, dont il était locataire depuis 2013.

Cette acquisition va permettre de faire des économies de fonctionnement.

## Installation progressive de colonnes enterrées ou semi-enterrées

Dans le cadre d'un plan pluriannuel, le Syndicat a décidé d'accompagner financièrement les communes qui souhaitent compléter ou remplacer leurs conteneurs de surface par des colonnes enterrées ou semi-enterrées.

En 2022, 2 communes ont bénéficié de ce dispositif : Montval-sur-Loir, place de la liberté et Luceau, parking de la salle des fêtes.



## Adhésion à la Société Publique Locale Tri Val de Loir(e)

La SPL Tri Val de Loir(e) s'est constituée en 2019 afin de mutualiser les moyens et les coûts pour lancer un projet de construction d'un centre de tri interdépartemental.

En février 2022, le Syndicat a décidé d'entrer au capital de la SPL. Ses déchets seront triés dans ce nouveau site à partir de janvier 2024.



## Inauguration de la centrale photovoltaïque

En août 2021 une centrale photovoltaïque a été mise en service sur le site de l'ancienne décharge d'Aubigné-racan (14 000 panneaux installés sur 10 hectares. Production annuelle : 5.992 millions de kilowattheures).

L'inauguration de ce site a eu lieu le 28 avril 2022.



## Création de la page Facebook du Syndicat

Depuis le début d'année 2022, le Syndicat est visible sur le réseau social Facebook sur la page Syndicatvaldeloir. Il permet de diffuser les actualités du Syndicat (ex : retard de collecte) mais également des informations sur les déchèteries, les consignes de tri, les gestes de prévention.

La refonte du site internet actuel du Syndicat a pris du retard. Elle sera effective en 2023.



# Moyens humains

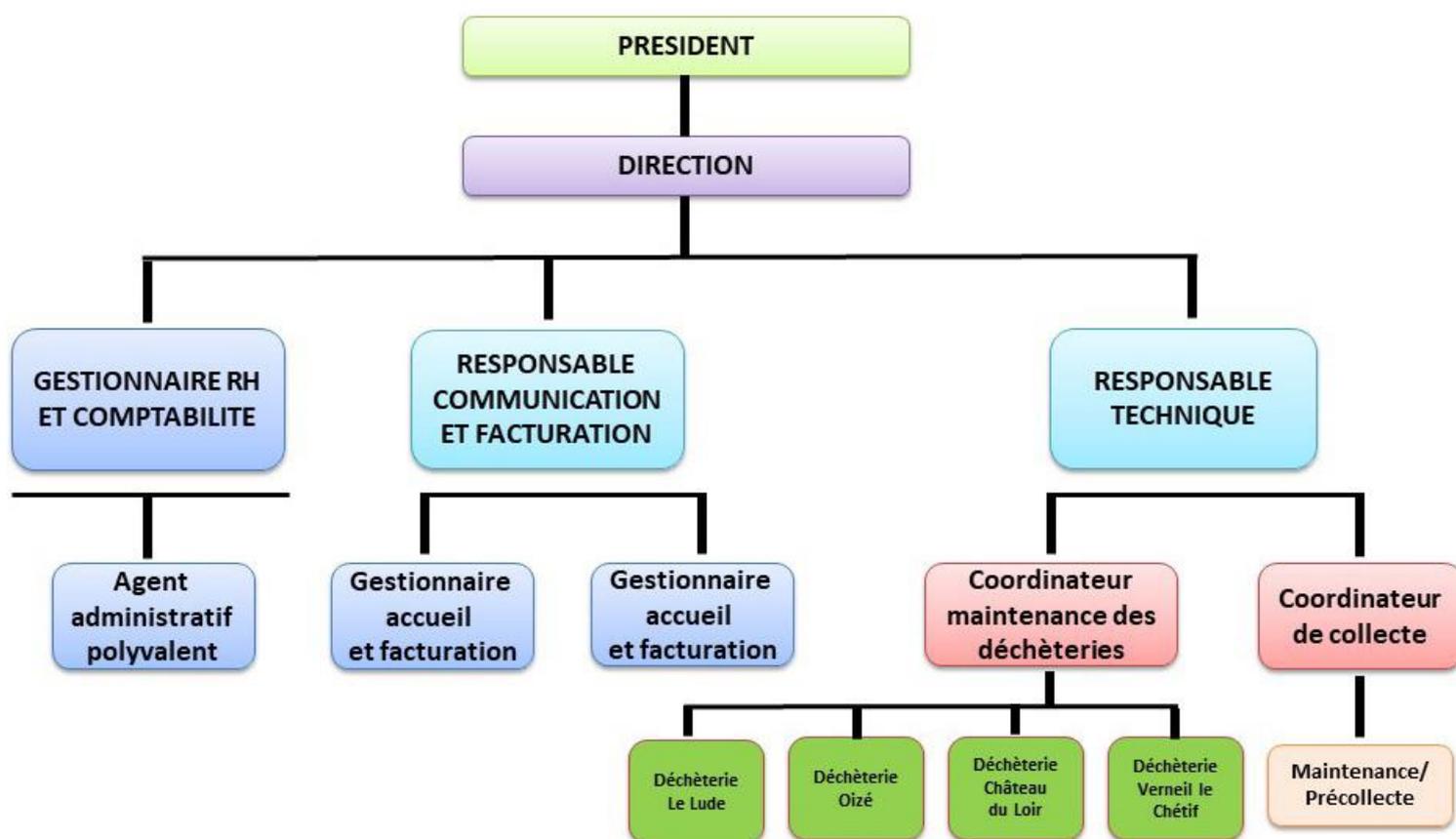
## Les moyens humains

L'organisation du Syndicat repose sur 2 services (administratif et technique) et 1 service transversal (communication). La collectivité emploie ainsi 7 agents administratifs et 7 agents techniques soit un total de 14 personnes :

- ▶ 86% d'agents titulaires ou stagiaires,
- ▶ 14% d'agents contractuels,
- ▶ 7% de catégorie A, 14% de catégorie B et 79% de catégorie C.

La collecte des déchets est assurée par un prestataire privé.

## Détail de l'effectif du Syndicat au 31/12/2022



## Absentéisme

- ▶ 8.71% d'absentéisme pour raison de santé.

## Les accidents de travail

- ▶ Aucun accident du travail n'a eu lieu en 2022.

## Assurance du personnel

- ▶ 23 551,85€ de cotisation pour l'assurance du personnel au titre de l'exercice 2022



# Bilan des tonnages produits

## ORDURES MÉNAGÈRES Résiduelles (OMR)

Désignation	Tonnages collectés 2022	Ratio (kg/hab/an) 2022	Evolution 2022/2021	pour mémoire en 2021		
				Tonnages collectés	Ratio(kg/hab/an) pop. totale	Ratio(kg/hab/an) pop. municipale
OMR PAP	4293,76	142,47	↘ -3,59%	4447,74	143,56	146,55
OMR PAV	415,31	101,05	↗ 21,24%	327,07	77,41	79,04
<b>TOTAL OMR</b>	<b>4709,07</b>	<b>137,50</b>	↘ -1,40%	<b>4774,81</b>	<b>135,62</b>	<b>138,45</b>

## RECYCLABLES - Collectes sélectives et verre

Désignation	Tonnages recyclés en 2022	Ratio (kg/hab/an) 2022	% d'évolution 2022/2021	pour mémoire en 2021		
				Tonnages recyclés	Ratio(kg/hab/an) pop. totale	Ratio(kg/hab/an) pop. municipale
CENTRE DE TRI VALORPOLE	ACIER	79,16	↘ -19,70%	98,59	2,83	2,86
	ALUMINIUM	8,52	↗ +58,47%	5,37	0,15	0,16
	BRIQUES ALIMENTAIRES	42,79	↗ +17,77%	36,33	1,04	1,05
	PLASTIQUES	233,95	↘ -3,43%	242,27	6,97	7,02
	JOURNAUX/MAGAZINES	573,74	↘ -10,06%	637,94	18,34	18,50
	CARTONNETTES	390,28	↗ +5,54%	369,79	10,63	10,72
	GROS DE MAGASIN	47,70	↘ -7,33%	51,47	1,48	1,49
<b>TOTAL COLLECTE SÉLECTIVE</b>	<b>1376,13</b>	<b>40,18</b>	↘ -4,55%	<b>1441,75</b>	<b>41,46</b>	<b>41,81</b>
<b>VERRE</b>	<b>1644,21</b>	<b>48,01</b>	↘ -2,64%	<b>1688,80</b>	<b>48,56</b>	<b>49,31</b>

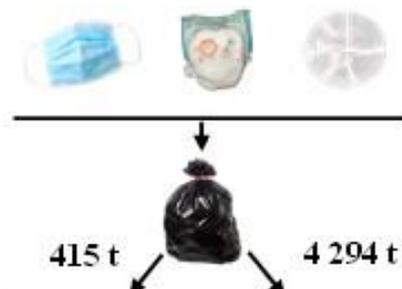
## DECHETTERIES

Désignation	Tonnages collectés 2022	Ratio (kg/hab/an) 2022	Evolution 2022/2021	pour mémoire en 2021	
				tonnages collectés	Ratio (kg/hab/an)
DÉCHETS VERTS	5034,15	127,27	↗ +2,59%	4907,07	121,09
FERRAILLES	387,06	9,79	↘ -14,40%	452,16	11,16
BOIS	349,26	8,83	↘ -5,96%	371,40	9,16
CARTONS	296,71	7,50	↘ -8,63%	324,74	8,01
ENCOMBRANTS	3268,55	82,63	↘ -13,62%	3784,03	93,38
ECOMOBILIER	941,31	23,80	↘ -3,41%	974,55	24,05
GRAVATS	1539,43	38,92	↗ +4,48%	1474,85	36,39
BATTERIES	14,32	0,36	↘ -4,61%	15,01	0,37
DÉCHETS D3E	400,05	10,11	↘ -8,87%	438,99	10,83
DMS ECODDS ET HORS ECODDS	128,73	3,25	↗ +4,98%	122,63	3,03
PILES ET PILES EN MÉLANGE	2,45	0,06	↘ -0,24%	2,46	0,06
HUILES MINÉRALES	7,24	0,18	↘ -64,24%	20,25	0,50
HUILES VÉGÉTALES	2,20	0,06	↘ -29,55%	3,12	0,08
PNEUS (hors filière Alipur)	7,07	0,18	↗ +141,99%	2,92	0,07
TEXTILE	23,74	0,60	↗ +14,30%	20,77	0,51
<b>TOTAL DECHETTERIES</b>	<b>12 402,27</b>	<b>313,54</b>	↘ -3,97%	<b>12 914,95</b>	<b>318,70</b>

# Schéma global d'élimination des déchets ménagers sur le territoire du Syndicat du Val de Loir

**Collecte sélective**

**Collecte des ordures ménagères**



**Centre de transfert  
d' Aubigné-Racan**



**Centre de tri  
Valorpôle du Mans**



**Filières de recyclage**



4 709 t

**Usines d'incinération du Mans  
et de Lasse**

1 644 t

# Ordures Ménagères



## CHIFFRES CLÉS

**4 709,07**

Tonnes d'ordures  
ménagères  
collectées en 2022

**137,50**

kg/hab  
-1,40% par rapport  
à 2021

# Les Ordures Ménagères Résiduelles

## Le service de collecte

Le service de collecte des déchets ménagers est assuré en prestation par l'entreprise Maine Collecte Valorisation. Le marché public a été renouvelé le 10 juin 2019.

- ▶ **EN PORTE À PORTE** pour la majorité des foyers (bacs obligatoires dont le volume est fonction de la composition du foyer) **OU**
- ▶ **EN APPORT VOLONTAIRE** pour les usagers non desservis par le service de collecte (habitat collectif, résidences secondaires...).



## Erreur de tri / problème de bacs

Les agents de collecte ont la possibilité d'indiquer, aux usagers, les erreurs de tri ou un problème de bacs en apposant une étiquette sur le bac :

- ▶ **Étiquette rouge** : erreur de tri.
- ▶ **Étiquette bleue** : problème d'ordre technique (ex : absence de puce, bac cassé...)
- ▶ **Étiquette jaune** : présence d'une trop grande quantité de cartons.



## Jour férié

Lorsqu'un jour de collecte est férié, l'ensemble des collectes est décalé au lendemain. Seules les collectes du vendredi sont assurées le samedi matin uniquement.

## Jours et circuits de collectes

### Lundi

- ▶ **Mayet** - matin (le nord) et après-midi (le sud)
- ▶ **Aubigné-Racan** (une partie), **Sarcé** - après-midi
- ▶ **Aubigné-Racan** (une partie), **Lavernat**, **Verneil-le-Chétif** - après-midi

### Mardi

- ▶ **Château-du-Loir** - matin (le nord) et après-midi (le sud)
- ▶ **Flée**, **Thoiré-sur-Dinan**, **Jupilles** - après-midi
- ▶ **Luceau**, **Beaumont-pied-de-Boeuf** - après-midi

### Mercredi

- ▶ **Le Lude (nord)**, **Luché-Pringé** (une partie) - matin
- ▶ **Le Lude (sud)**, **Luché-Pringé** (une partie) - matin
- ▶ **Savigné-sous-le-Lude**, **Dissé-sous-le-Lude** - après-midi
- ▶ **Coulongé**, **Le Lude** (une partie) - après-midi
- ▶ **Yvré-le-Pôlin** - matin

### Jeudi

- ▶ **Vaas** (une partie), **Chenu**, **la Bruère-sur-Loir** - matin
- ▶ **Vaas** (une partie), **St-Germain-d'A.**, **La Chapelle-aux-C.** - matin
- ▶ **Dissay-sous-C.**, **St Pierre de C.**, **Nogent-sur-L.** (une partie) - après-midi
- ▶ **Nogent-sur-L.** (une partie) **Montabon**, **Vouvray-sur-L.** - après-midi

### Vendredi

- ▶ **Pontvallain** (une partie), **St-Jean-de-la-Motte** - matin
- ▶ **Requeil**, **Château l'Hermitage**, **Mansigné** (une partie) - après-midi
- ▶ **Pontvallain** (une partie), **Mansigné** (une partie) - après-midi



**Ordures ménagères** : collecte une fois par semaine.  
**Déchets recyclables (hors verre)** : collecte une fois tous les 15 jours.

# Les Ordures Ménagères Résiduelles

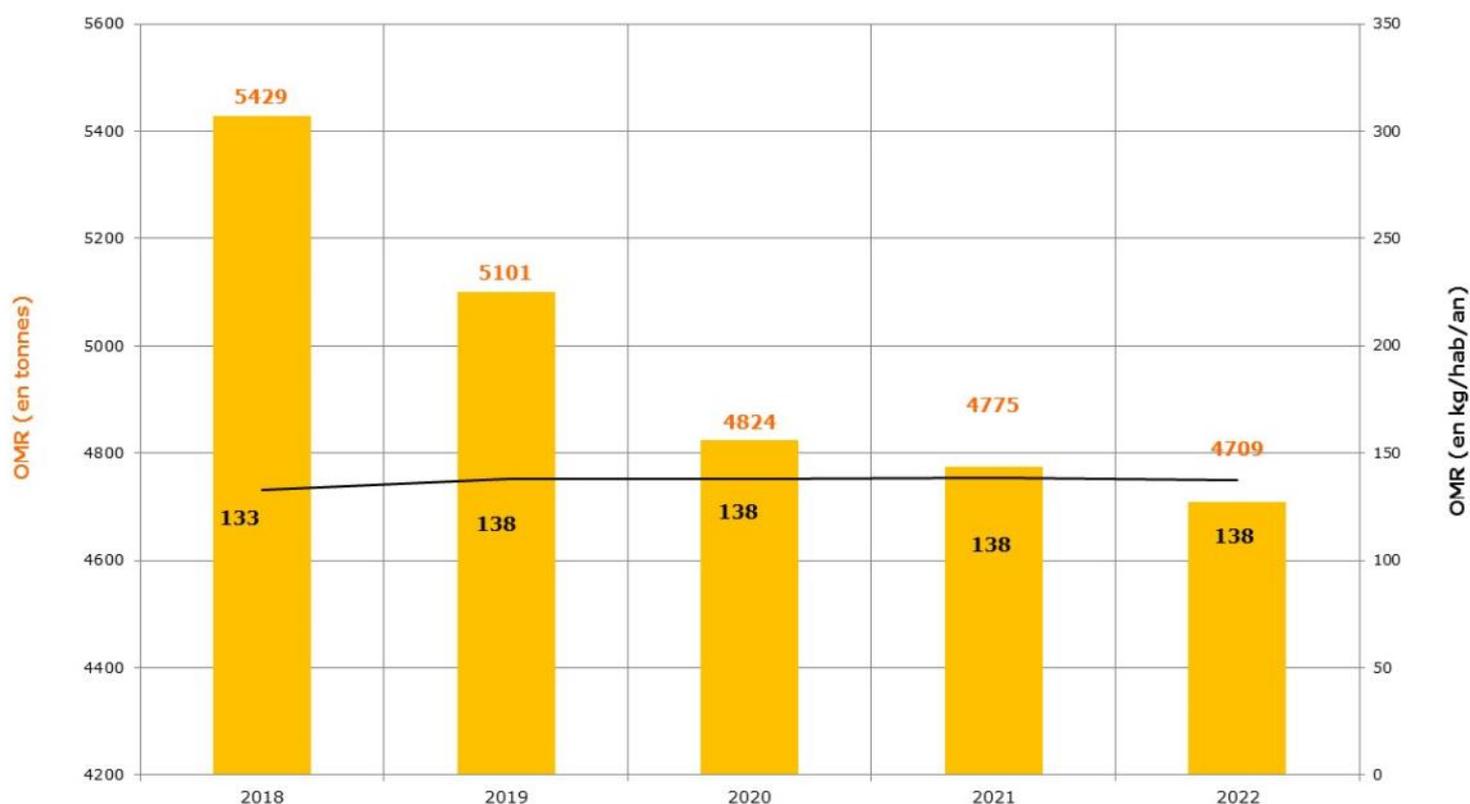
## Les chiffres de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

Depuis 5 ans, on constate une baisse des tonnages OMR.

Pour l'année 2022, on enregistre une baisse de 1,40% en partie grâce à la mise en place de l'extension des consignes de tri début 2020.

Près de **4 709**  
tonnes d'ordures ménagères  
collectées en 2022

soit **137,5 kg/hab**



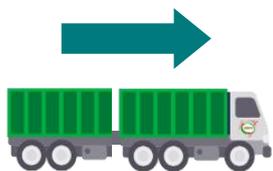
## Les déchets en provenance des professionnels et assimilés

Les déchets assimilables à des OMR provenant d'une activité professionnelle, associative, d'un établissement de service public ou d'un établissement scolaire sont collectés par les mêmes moyens que les déchets des particuliers. A la différence des particuliers, les professionnels choisissent le nombre et le volume des bacs qu'ils souhaitent.

# Les Ordures Ménagères Résiduelles

## Transport et traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

Transport en prestation de service de 4 709 tonnes



Unité de valorisation énergétique SYNERVAL (Le Mans - 72)



## PRODUCTION

Energie électrique	1992 MWh
Energie thermique	3997 Mwh
Mâchefers*	1 099 T
Réfiom <sup>(1)</sup>	133 T

\*Les mâchefers sont les résidus solides de l'incinération, c'est-à-dire, la partie minérale. On y retrouve les métaux ferreux et non-ferreux. Ils sont valorisés en remblai.

<sup>(1)</sup>Récupérés sous forme de Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères, les Réfioms sont envoyés en Installation de Stockage de Déchets Dangereux pour Inertes et stockage.

## Extrait des mâchefers



82 tonnes de métaux ferreux



10 tonnes de métaux non ferreux

## Aspects financiers

Dépenses en 2022\* :  
 OMR : 1 673 016 €  
 TVA ACQUITTE : 111 690 €  
**TOTAL des dépenses 2022 : 1 784 706 €**

Collecte

928 726 €



Transfert,  
transport et  
traitement

587 967 €



Charge de struc-  
ture, prévention,  
communication

222 573 €



Syndicat Mixte du Val de Loir  
pour collectes et traitement  
des déchets

# Les Ordures Ménagères Résiduelles

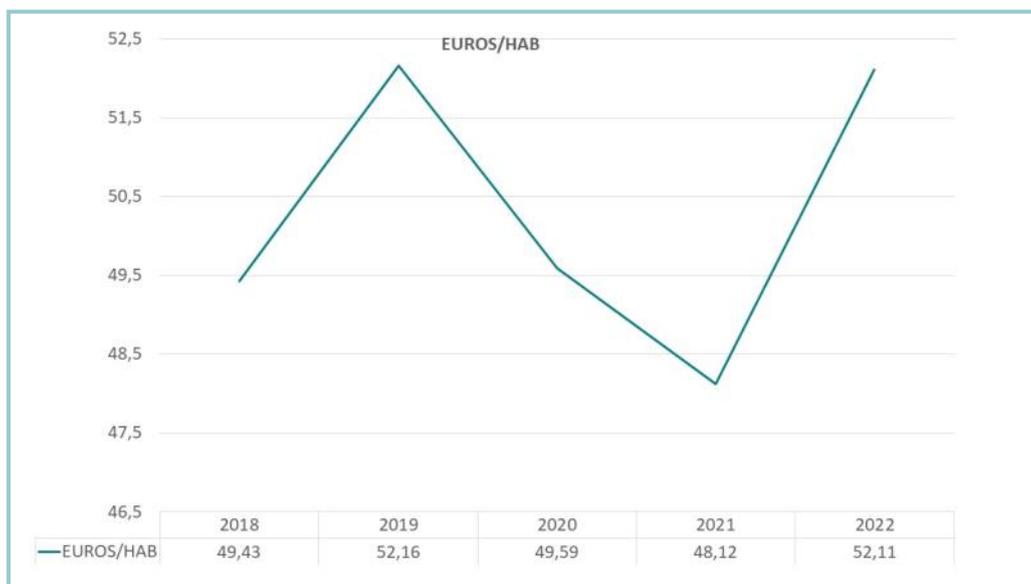
**TOTAL des recettes 2022\* : 66 250 €**

**Divers**

**66 250 €**

Composteurs / soutien eco-organismes

## Coût annuel par habitant en euros



## Coût annuel par tonne en euros



**Coût Net  
(dépenses-recettes)**

**1 784 706 € TTC\***

**52,11€/habitant**

(34 247 habitants 2022)

**379 €/tonne**

(4 709 T collectées)

\* Montants extraits de la matrice des coûts

# Les déchets recyclables



## CHIFFRES CLÉS

**3 020**

Tonnes recyclées en 2022

**88,19**

kg/hab

-3.51% par rapport à 2021

# Les recyclables

La collecte sélective est composée de l'ensemble des recyclables produits par les ménages. Elle comprend deux flux distincts. Les emballages et les Journaux-Revues-Magazines sont collectés soit en bacs, soit en apport aux colonnes ; le verre est collecté en Point d'Apport Volontaire (PAV) sur l'ensemble du territoire. 85 PAV sur l'ensemble du territoire du Syndicat dont 1 colonne sur un terrain privé. Au total, cela représente 96 colonnes pour les emballages et le papier et 133 colonnes pour le verre.

## Emballages et papiers

96 colonnes

Dans la colonne ou le bac de tri



Extension des consignes de tri au 01/01/2020



Bouteilles et barquettes en plastique



Emballages en acier et en aluminium



Cartonnettes et briques alimentaires



Films en plastique



Journaux, magazines, enveloppes

## Verre ménager

133 colonnes

Dans la colonne à verre



Pots et bocaux



Bouteilles



Flacons de parfum

La collecte des bacs et des points d'apports volontaires s'effectue par un prestataire privé, l'entreprise Maine Collecte Valorisation.

Les bacs sont collectés tous les 15 jours. Les colonnes sont vidées de manière régulière à raison de 1 fois par semaine pour les colonnes d'emballages et papiers et 1 fois tous les 15 jours pour les colonnes de verre.

# Les recyclables

## Analyse détaillée flux par flux

### VERRE



**1 644 tonnes**

Collectées et valorisées

soit **48 kg/an/hab**  
de verre collecté et valorisé

### COLLECTE



➔ **1 644 t**

### TRANSPORT



➔

### VALORISATION



**1 644 t**

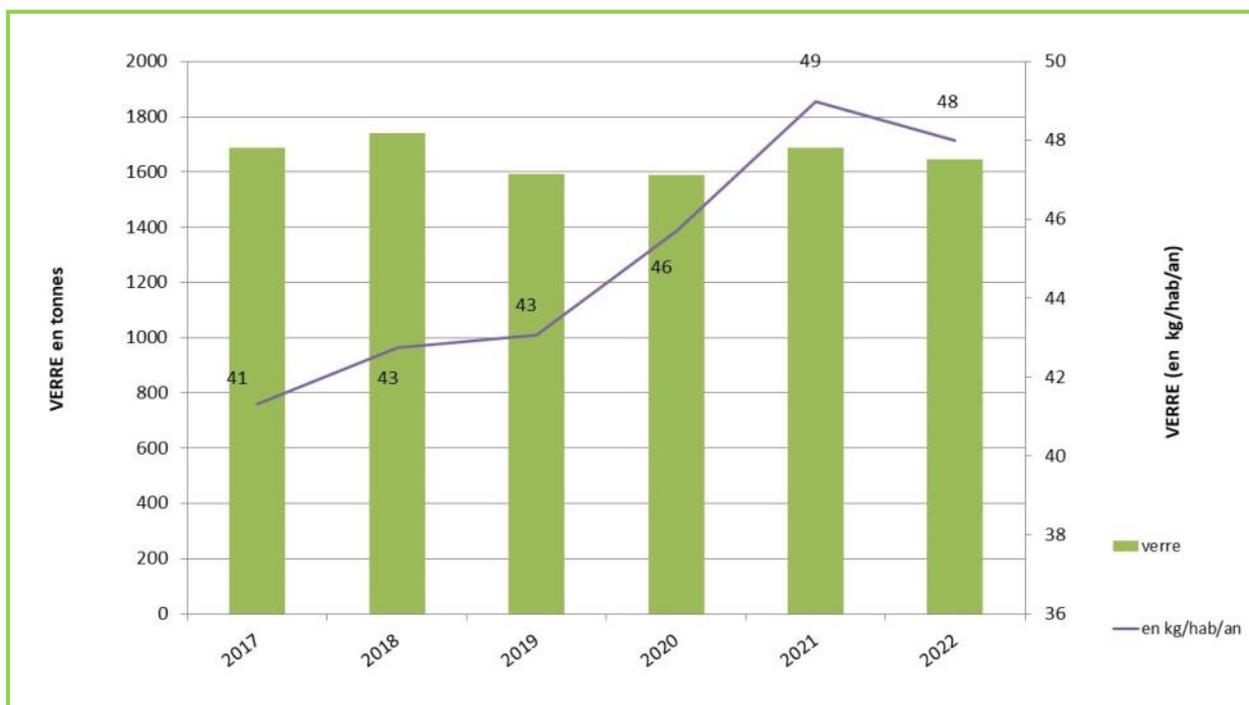
### VERRE

133  
colonnes collectées  
par Maine Collecte  
Valorisation

Recyclage du verre à  
l'infini et à 100% par



## Évolution des tonnages collectés et valorisés



Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage collecté	1 688	1 739	1 594	1 590	1 689	1 644
Ratio (kg/hab/an)	41	43	43	46	49	48

### Chiffres

► Pour l'année 2022, la moyenne de rachat du verre est de **23,31 €/tonne**.

# Les recyclables

## EMBALLAGES ET PAPIERS



**1 950 tonnes**  
collectées\*

soit **57 kg/an/hab**  
d'emballages collectés

\* dont 1580 tonnes en PAP  
(52,43kg/hab/an) et 370 t  
en PAV (90 kg/hab/an)

**1 376,13 tonnes**  
valorisées \*

soit **40,18 kg/an/hab**  
d'emballages valorisés

\* La différence entre le collecté et le valorisé correspond aux refus de tri et aux tonnes non passées sur la chaîne de tri.

## EMBALLAGES ET PAPIERS

### COLLECTE



→ **1 950 t**

### TRANSPORT



Transport réalisé  
par Maine Collecte  
Valorisation

### TRAITEMENT CENTRE DE TRI



Tri effectué par  
VALORPOLE

### VALORISATION



5 filières de  
Valorisation :



## Évolution des tonnages collectés et valorisés



Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage collecté	2179	2158	1918	1970	2011	1950
Ratio (kg/hab/an)	53	53	52	57	58	57

### Chiffres

► Pour l'année 2022, la moyenne du coût de tri est de **239€/tonne**.

# Les recyclables

## La valorisation

Les tonnages valorisés correspondent aux tonnages de déchets livrés aux filières de recyclage et donc aux matériaux vendus durant l'année, en tenant compte des stocks non triés présents au 31 décembre sur l'année antérieure. Sont pris en considération les tonnages collectés en porte-à-porte et en apport volontaire.

Ces tonnages ne sont pas identiques aux tonnages collectés car il convient de déduire les refus de tri et la freinte du centre de tri ainsi que le stock non trié observé au 31 Décembre N-1.

## La freinte

La freinte correspond à la perte de volume que subissent les marchandises à cause de l'humidité, des manipulations et du transport.

## Les refus

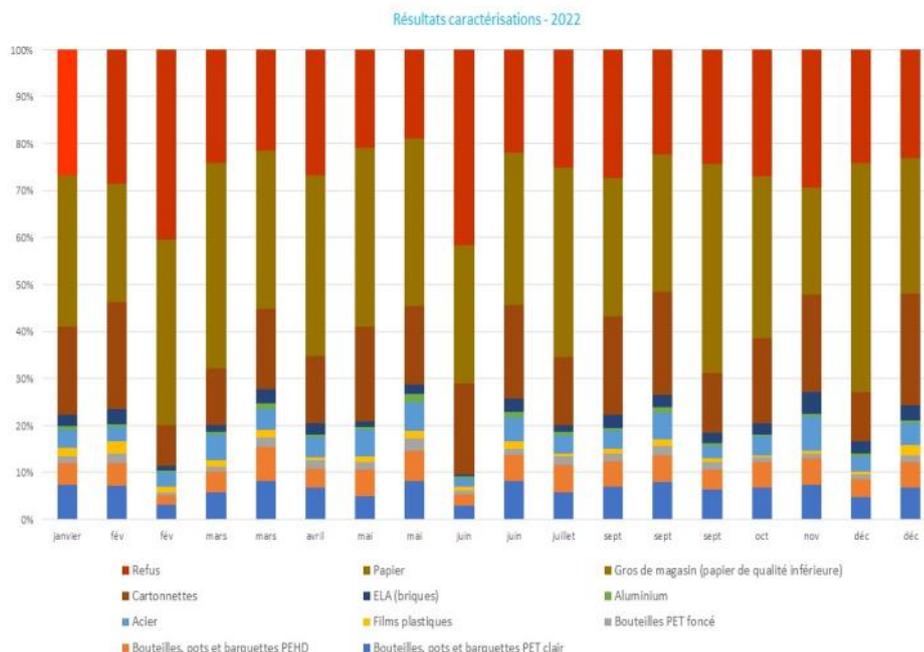
Les refus sont des erreurs de tri qui correspondent aux indésirables. Ils devraient être présentés soit en collecte des Ordures Ménagères Résiduelles soit au sein des différents flux de déchèteries. Après leur tri, ils sont mis en balle et renvoyés à l'U.V.E du Mans où ils seront incinérés pour produire de l'électricité.

## Caractérisations

Chaque année, le Syndicat effectue des caractérisations, qui consistent à prendre un échantillon de nos emballages ménagers recyclables (environ 35 kg). L'échantillon est ensuite trié en 11 catégories de matériaux présents : acier, aluminium, cartonnettes, briques alimentaires, papiers, gros de magasin, bouteilles/pots et barquettes en PET clair, bouteilles en PET foncé, bouteilles/pots et barquettes en PEHD et les refus (déchets non recyclables ou mal triés)

Une fois les matériaux séparés, ils sont pesés pour attribuer un pourcentage de présence à chaque catégorie de matériaux. Ce qui permet de cibler les erreurs de tri et de mieux communiquer auprès des usagers pour une compréhension optimale des consignes de tri, afin de diminuer les refus.

Lors des dernières caractérisations réalisées, un certain nombre d'erreurs ont été constatées, ce qui complique le tri des déchets et pénalisent financièrement la collectivité.



- ▶ **18 caractérisations** ont été réalisées
- ▶ **260 kilos** de refus sur le total des 18 caractérisations (970 kg analysés)
- ▶ Moyenne de **26,3% de refus**

# Les recyclables

## Aspects financiers - LE VERRE

Dépenses en 2022\* :  
VERRE : 128 710 €  
TVA ACQUITTE : 6 438 €  
TOTAL des dépenses 2022 : 135 148 €

Collecte

110 416 €



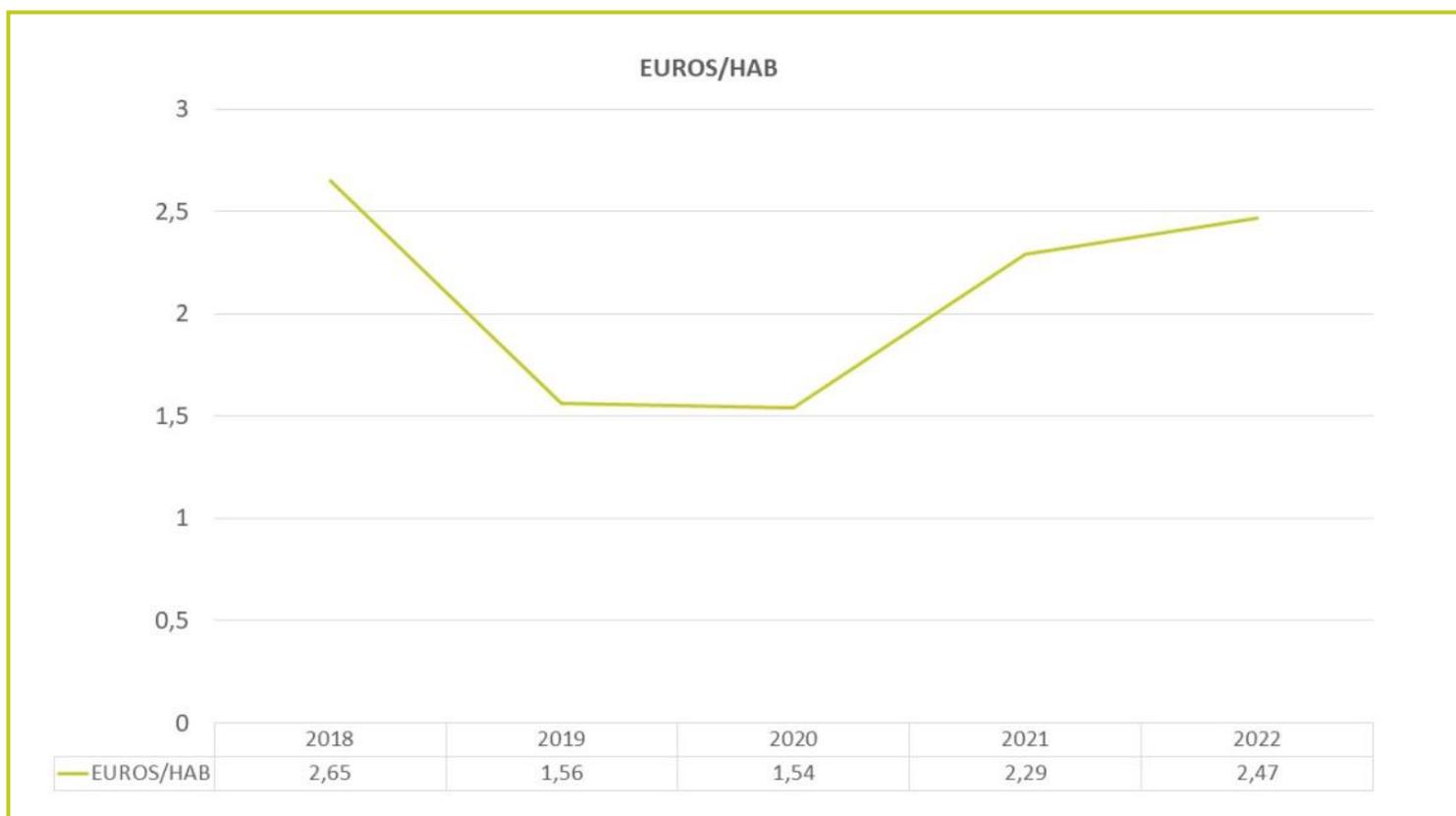
Charge de structure/  
Prévention/  
Communication

18 294 €



Total des recettes en 2022\* : 50 553 €  
(valorisation / soutien éco-organismes)

## Coût annuel par habitant en euros

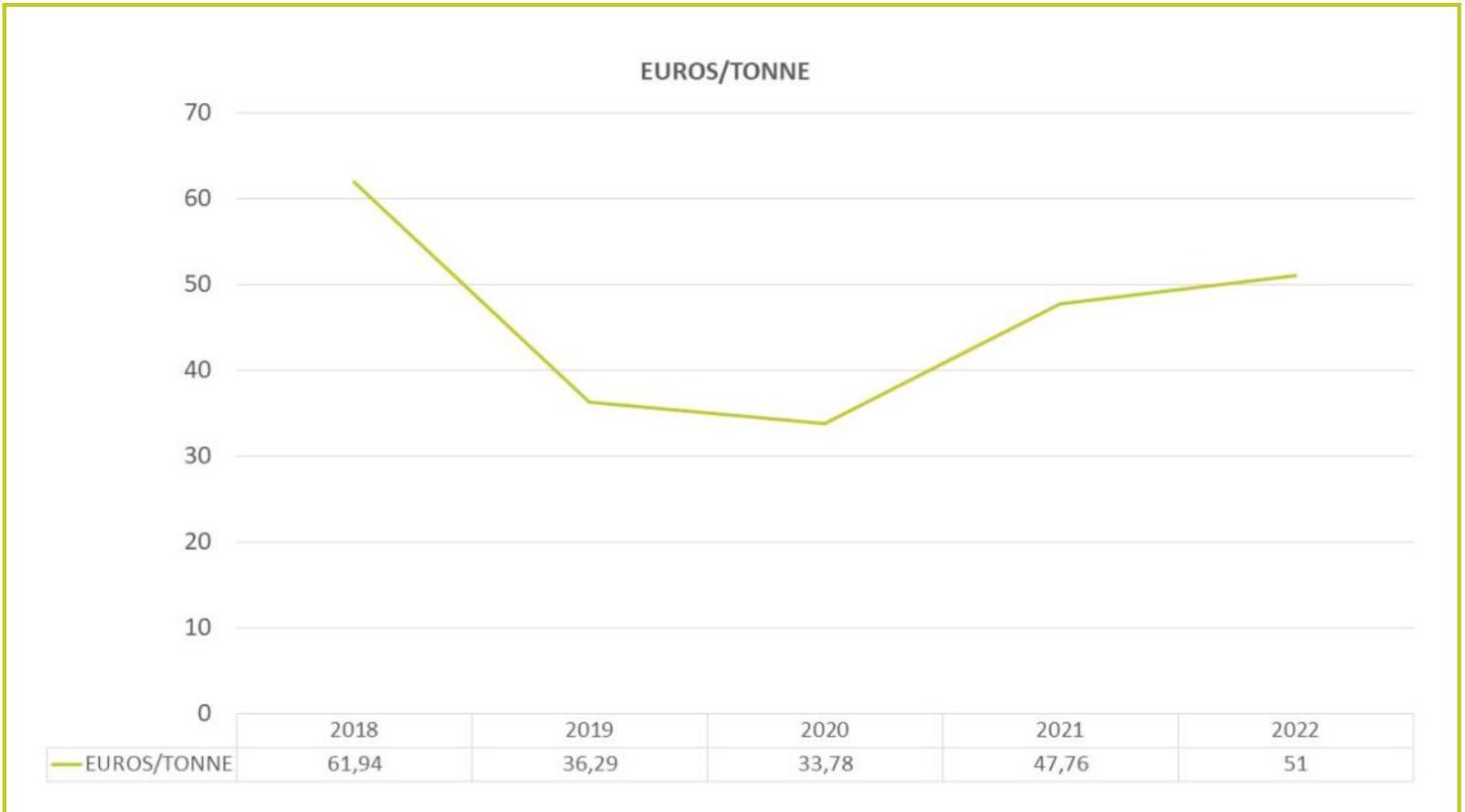


\* Montants extraits de la matrice des coûts

# Les recyclables

## Aspects financiers - LE VERRE (suite)

### Coût annuel par tonne en euros



**Coût Net  
(dépenses-recettes)**

**84 595 € TTC\***

**2,47€/habitant**

(34 247 habitants 2022)

**51 €/tonne**

(1 644 T collectées)

\* Montants extraits de la matrice des coûts

# Les recyclables

## Aspects financiers - LES EMBALLAGES ET LE PAPIER

**Dépenses en 2022\* :**  
**EMBALLAGES ET PAPIERS : 1 077 872 €**  
**TVA ACQUITTE : 53 422 €**  
**TOTAL des dépenses 2022 : 1 131 294 €**

**Collecte**

**461 553 €**



**Transfert/Transport  
et tri**

**482 640 €**



**Charge de structure/  
Prévention/  
Communication**

**133 679 €**



Syndicat Inter-Communal de Valorisation, Collecte et Traitement des Déchets

**Total des recettes en 2022\* : 853 332 €**  
**(valorisation / soutien éco-organismes)**

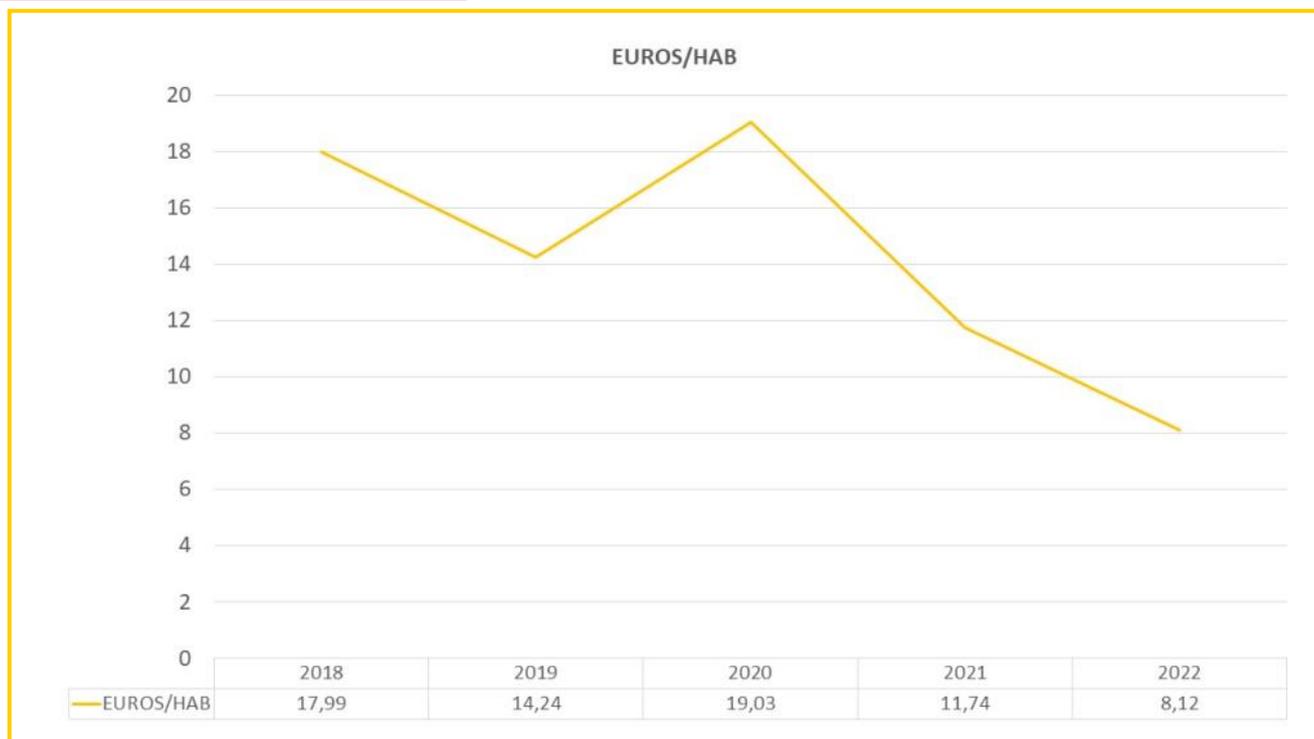
Détails des recettes versées par les filières de recyclage suite à la revente des matériaux :

- ▶ Reprise des plastiques (VALORPLAST) : 120 012,48 €
- ▶ Reprise de l'acier (ARCELOR MITTAL) : 20 618,55 €
- ▶ Reprise de l'aluminium (REGEAL AFFIMET) : 6 290,67 €
- ▶ Reprise du verre ménager (OI France SAS) : 36 875,05 €
- ▶ Reprise des cartons (REVIPAC) : 87 245,99 €
- ▶ Reprise des Journaux Magazines (MCV) : 91 261,86 €

# Les recyclables

## Aspects financiers - LES EMBALLAGES ET LE PAPIER (suite)

### Coût annuel par habitant en euros



### Coût annuel par tonne en euros



**Coût Net  
(dépenses-recettes)**

**277 962 € TTC\***

**8,12 €/habitant**

(34 247 habitants 2022)

**143 €/tonne**

(1 950 T collectées)

\* Montants extraits de la matrice des coûts

# Le réseau des déchèteries



## CHIFFRES CLÉS

**12 402,27**

Tonnes de déchets collectés en 2022

**313,54**

kg/hab  
-3,97% par rapport à 2021

# Le réseau des déchèteries

Le Syndicat du Val de Loir gère un réseau de 4 déchèteries déployées sur son territoire.

Ces déchèteries apportent une solution de proximité aux déchets encombrants et toxiques qui doivent être collectés séparément en raison de leur volume ou de leur nocivité.

**18 ENTRÉES PAR ANNÉE CIVILE  
POUR LES PARTICULIERS.**

**ACCÈS ILLIMITÉ MAIS FACTURÉ POUR  
LES PROFESSIONNELS (selon le type et le volume  
de déchets apportés)**

## Le Réseau sur le territoire du Syndicat

**4**  
déchèteries pour  
les usagers



## Modalité d'exploitation

L'accès en déchèterie s'effectue au moyen d'une carte remise aux particuliers lors de leur emménagement.

Elle permet d'ouvrir la barrière installée à l'entrée des sites.

La gestion des sites est assurée, en régie, par le personnel du syndicat et le transport par des prestataires privés.

Les flux : déchets verts, encombrants, bois, ferraille, cartons, mobilier, gravats, batteries, déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), déchets diffus spécifiques (DDS), huiles minérales, huiles végétales, piles, pneus (2 camions par an), textiles, lampes, cartouches d'encre, tubes néons.

La déchèterie de Oizé dispose également d'un caisson réemploi.



**19**  
FILIÈRES DE  
VALORISATION  
disponibles

## Accès Professionnels

Les professionnels du Syndicat souhaitant bénéficier des services de déchèteries doivent en faire la demande au Syndicat du Val de Loir afin de disposer d'une carte de déchèterie professionnelle. Leurs apports sont facturés selon la nature et le volume des apports.

Les professionnels hors du Syndicat, peuvent accéder ponctuellement aux déchèteries du Syndicat moyennant une tarification différente des professionnels du Syndicat.

Tarifs détaillés en page suivante.

## Les chiffres

- **248** professionnels ont utilisé les déchèteries au moins une fois en 2022.
- **40 246,14 €** de dépôts payants en 2022.

# Le réseau des déchèteries

## Tarification pour les professionnels

FLUX	Tarification 2022 au m <sup>3</sup>	
	Professionnels SMVL	Professionnels hors SMVL
GRAVATS	36,84 €	73,68 €
ENCOMBRANTS	22,65 €	45,30 €
DECHETS VERTS	5,50 €	11,00 €
BOIS	28,04 €	56,08 €
CARTONS	4 €	8 €
DDS (hors filière EcoDDS)	3,30 €/kg	6,60 €/kg
BATTERIES/MOBILIER/FERRAILLE/ HUILES/DEEE/DDS (filière EcoDDS)/ PILES/TEXTILES	GRATUIT	GRATUIT

## Horaires de déchèteries

Adaptés aux saisons et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, les horaires des déchèteries sont variables selon les périodes de l'année.

### PÉRIODE ESTIVALE (DU 15 AVRIL AU 15 OCTOBRE)

	LE LUDE		VERNEIL-LE-CHÉTIF		CHÂTEAU-DU-LOIR		OIZÉ	
Lundi :	9H - 12H	Fermée	Fermée	14H - 17H30	9H - 12H	14H - 18H	9H - 12H	14H - 18H
Mardi :	9H - 12H	Fermée	Fermée	14H - 17H30	9H - 12H	Fermée	Fermée	14H - 18H
Mercredi :	Fermée	14H - 17H30	9H - 12H	Fermée	Fermée	14H - 18H	9H - 12H	Fermée
Jeudi :	9H - 12H	Fermée	Fermée	14H - 17H30	9H - 12H	Fermée	Fermée	14H - 18H
Vendredi :	Fermée	14H - 17H30	Fermée	14H - 17H30	9H - 12H	14H - 18H	9H - 12H	14H - 18H
Samedi :	9H - 12H	14H - 17H30	9H - 12H	14H - 17H30	9H - 12H	14H - 18H	9H - 12H	14H - 18H

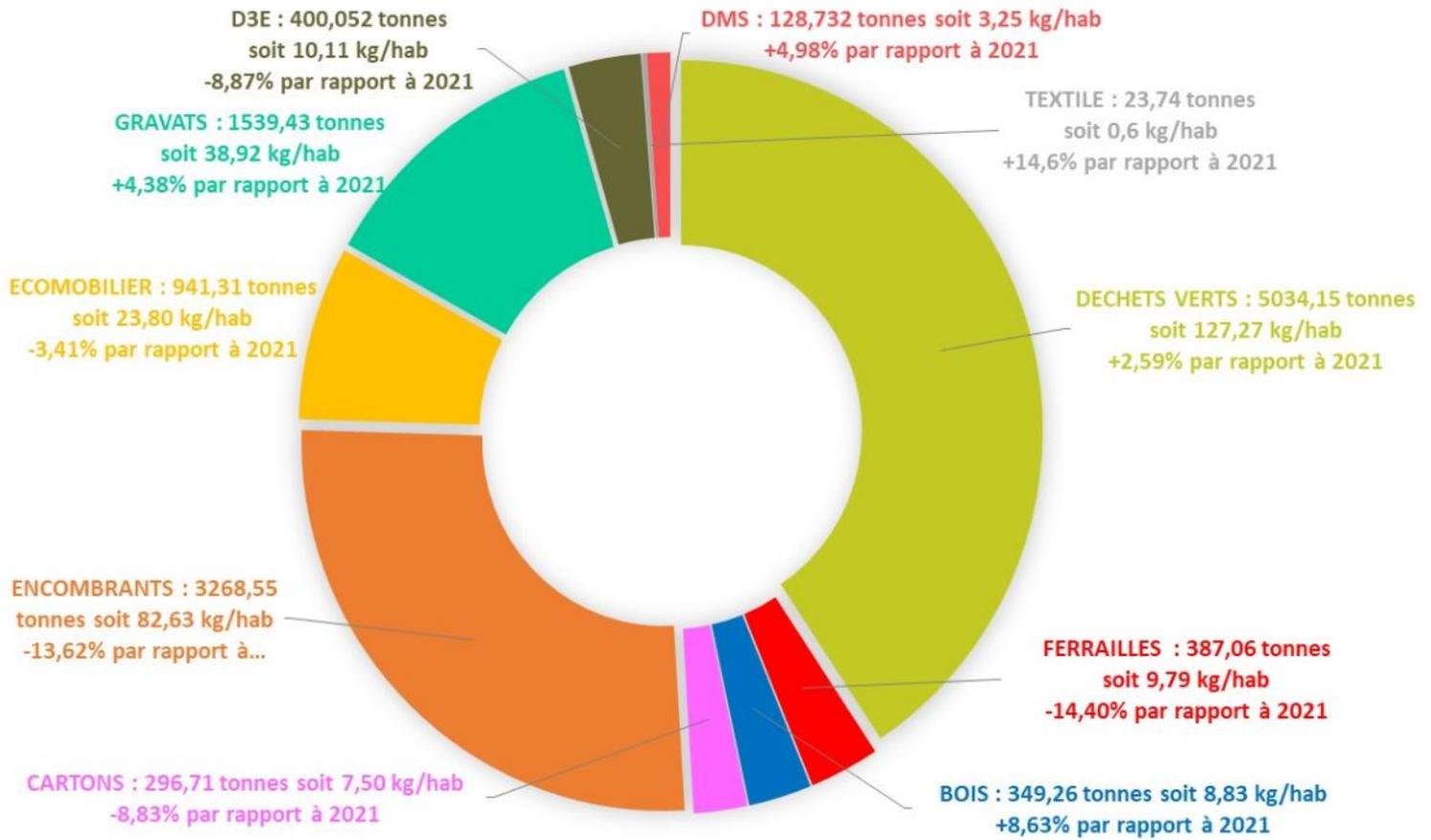
### PÉRIODE HIVERNALE (DU 16 OCTOBRE AU 14 AVRIL)

	LE LUDE		VERNEIL-LE-CHÉTIF		CHÂTEAU-DU-LOIR		OIZÉ	
Lundi :	10H - 12H	Fermée	Fermée	14H - 17H	10H - 12H	14H - 17H	10H - 12H	14H - 17H
Mardi :	10H - 12H	Fermée	Fermée	14H - 17H	10H - 12H	Fermée	Fermée	14H - 17H
Mercredi :	Fermée	14H - 17H	10H - 12H	Fermée	Fermée	14H - 17H	10H - 12H	Fermée
Jeudi :	10-12H	Fermée	Fermée	14H - 17H	10H - 12H	Fermée	Fermée	14H - 17H
Vendredi :	Fermée	14H - 17H	Fermée	14H - 17H	10H - 12H	14H - 17H	10H - 12H	14H - 17H
Samedi :	10H - 12H	14H - 17H	10H - 12H	14H - 17H	10H - 12H	14H - 17H	9H - 12H	14H - 17H

# Le réseau des déchèteries

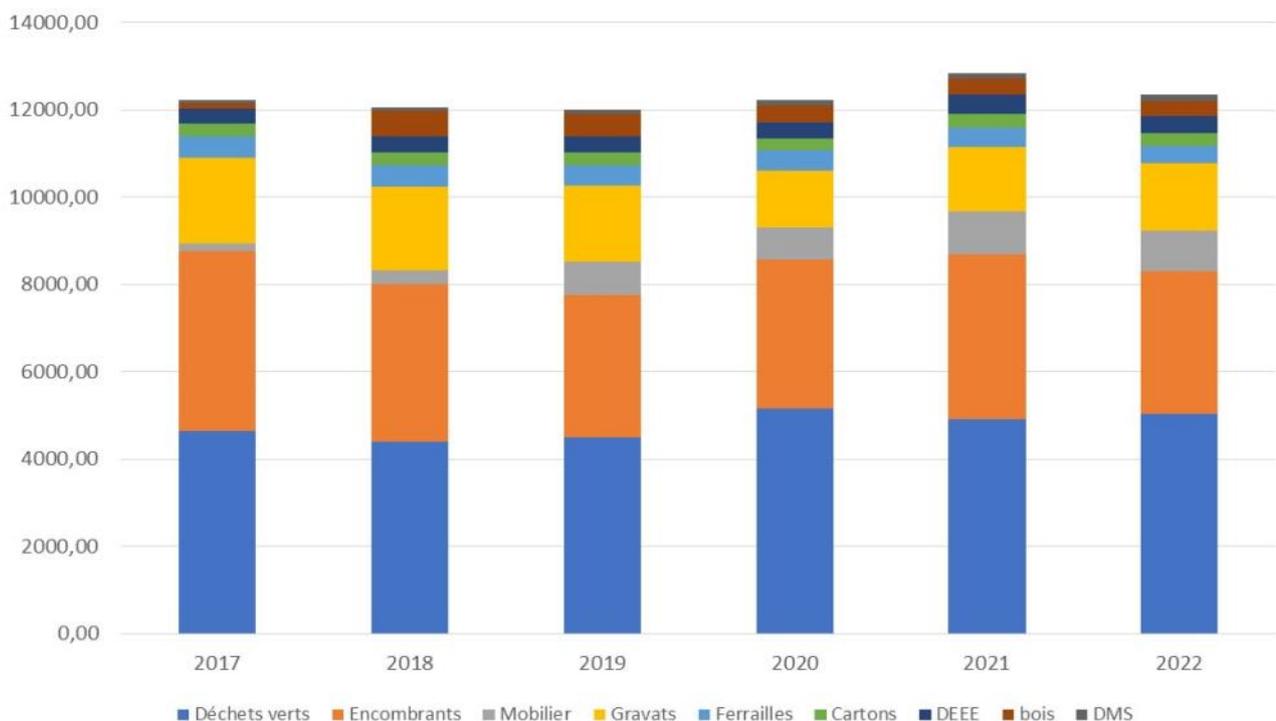
## Répartition des tonnages par flux

**79,35%** du gisement provient des déchets verts, des encombrants et des gravats :



Au total : **12 402,27 tonnes** soit **313,54 kg/hab** (-3.97% par rapport à 2021).

## Evolution des tonnages collectés en déchèteries



# Le réseau des déchèteries

## Les prestataires de recyclage

MATIÈRES	TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATAIRES	
<b>Cartons et ferrailles</b> 	Valorisation matière		(Dpt 72)
<b>Déchets Verts</b> 	Compostage		(Dpt 49)
<b>Encombrants</b> 	Valorisation énergétique		(Dpt 72)
<b>Bois</b> 	Valorisation énergétique (chaufferie)		(Dpt 72)
<b>Gravats</b> 	Valorisation matière		(Dpt 72)
<b>Batteries / piles</b> 	Traitement spécifique		(Dpt 37)
<b>D3E / lampes / néons</b> 	Traitement spécifique		(Dpt 72)
<b>DMS (Peintures/Solvants)</b> 	Traitement spécifique	 	(Dpt 37)
<b>Cartouches d'encre</b> 	Traitement spécifique		(Dpt 28)
<b>Piles</b> 	Traitement spécifique		

# Le réseau des déchèteries

## Les prestataires de recyclage

MATIÈRES	TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATAIRES
<b>Huiles minérales</b> 	Valorisation matière	 BS ENVIRONNEMENT VALORISATION & SERVICES (Dpt 37)
<b>Huiles végétales</b> 	Valorisation matière	 BS ENVIRONNEMENT VALORISATION & SERVICES (Dpt 37)
<b>Pneus</b> 	Valorisation matière ou énergétique	 ALIAPUR COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS  Mega Pneus (Dpt 37)
<b>Déchets d'ameublement</b> 	Recyclage et valorisation énergétique	 écomobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER (Dpt 49)
<b>Textiles</b> 	Recyclage et valorisation	 LE RELAIS (Dpt 72)
<b>Réemploi</b> 	Vente et don	 EMMAÛS FRANCE (Dpt 72)



# Le réseau des déchèteries

## Aspects financiers

Dépenses en 2022\* :  
DÉCHETS DES DÉCHETERIES : 1 220 277 €  
TVA ACQUITTE : 73 589 €  
TOTAL des dépenses 2022 : 1 293 866 €

Collecte

278 157 €

Transfert/Transport/  
Tri

776 227 €

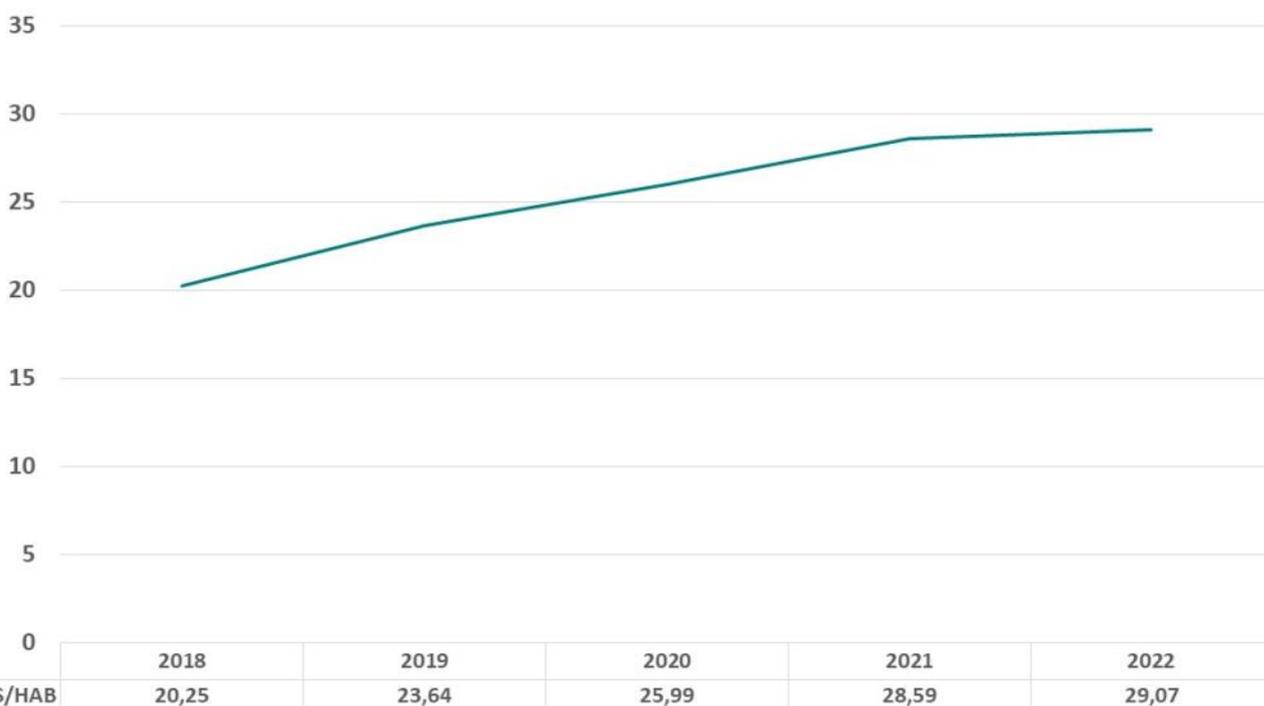
Charge de structure/  
Prévention/  
Communication

165 893 €

Total des recettes en 2022\* : 298 184 €  
(valorisation / soutien éco-organismes/  
convention déchèterie )

## Coût annuel par habitant en euros

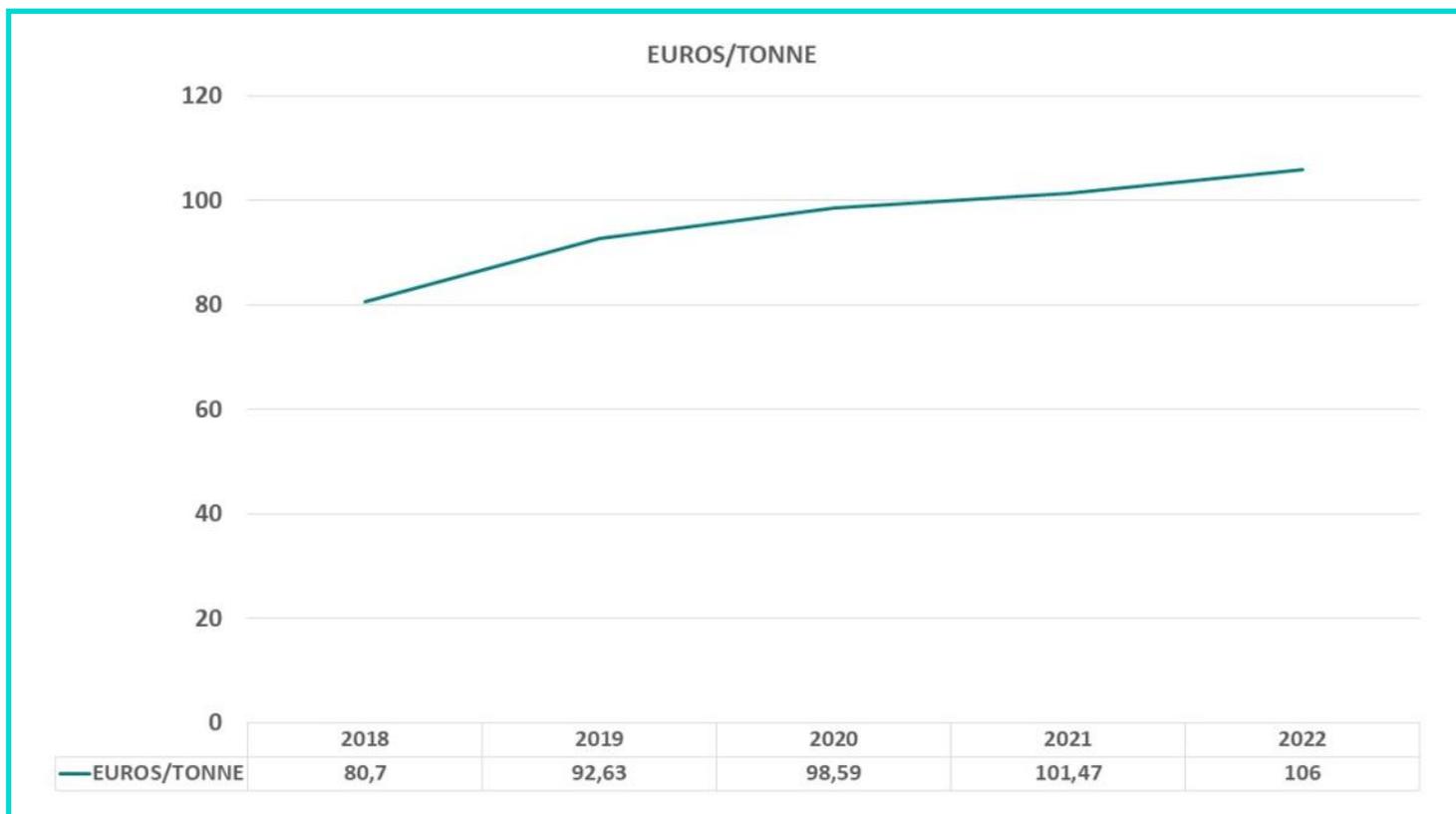
EUROS/HAB



# Le réseau des déchèteries

## Aspects financiers (suite)

### Coût annuel par tonne en euros

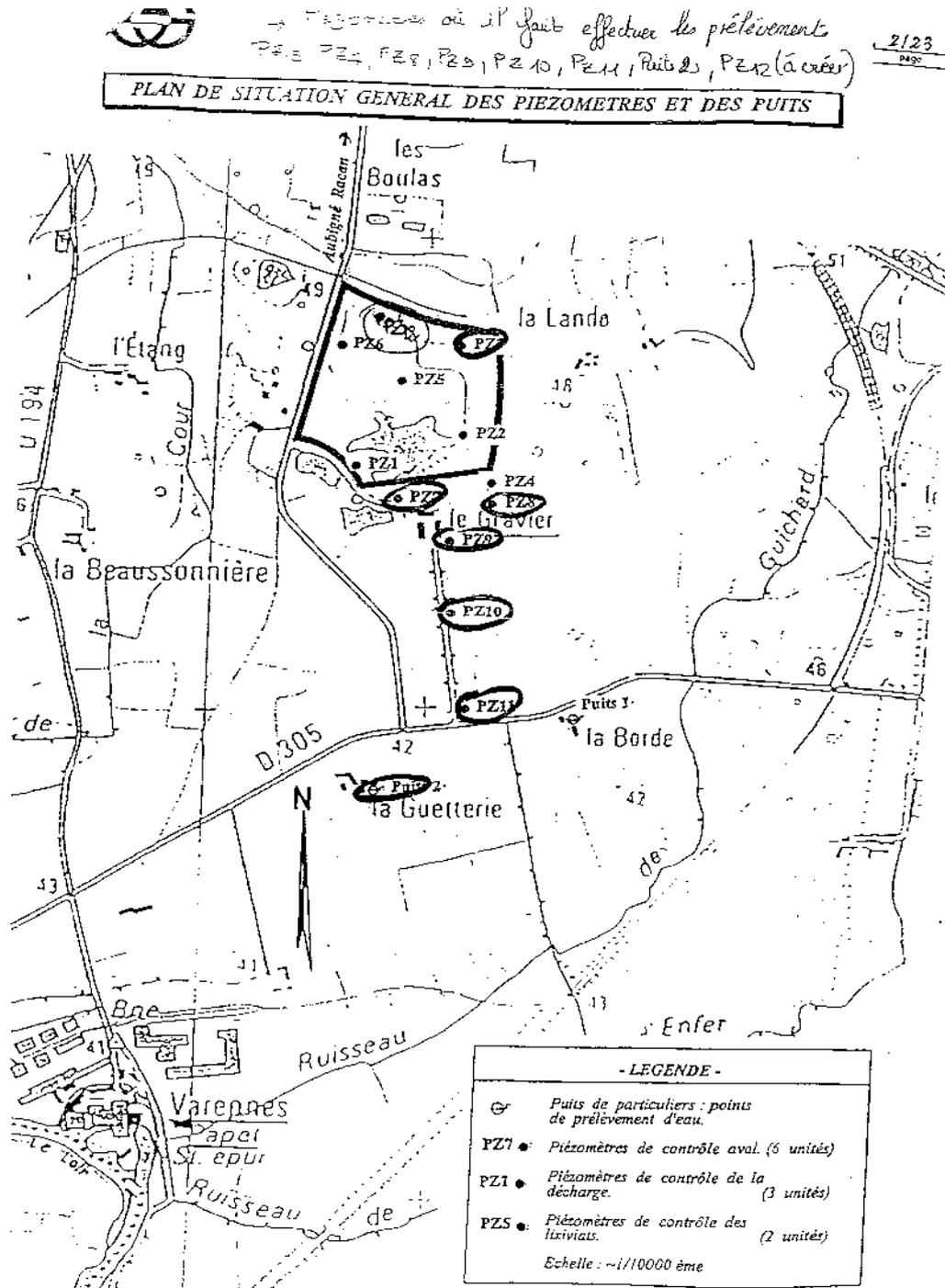


# Réhabilitation de la décharge d'Aubigné-Racan



# Réhabilitation de la décharge

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge d'Aubigné-Racan sont terminés depuis 2002. Afin d'assurer un bon contrôle du site, un suivi de la qualité des eaux souterraines ainsi que des opérations de dératissage sont réalisées chaque trimestre. Les analyses sont effectuées par le bureau d'étude LABEL ENVIRONNEMENT. Il s'agit de vérifier la teneur en DCO, DBO5 et en NH4.



DCO\* = Demande Chimique en Oxygène.

La DCO correspond à la quantité d'oxygène consommée par les matières organiques lorsqu'elles se dégradent, ce qui peut provoquer l'asphyxie des organismes aquatiques.

DBO5\*\* = Demande Biologique en Oxygène.

La DBO5 correspond à la quantité d'oxygène dont les bactéries ou micro-organismes aérobies ont besoin pour oxyder les matières organiques dissoutes ou en suspension dans l'eau. Elle est mesurée au bout de 5 jours.

NH4\*\*\* = ammonium

# Sensibilisation et prévention



**107**

élèves sensibilisés  
en 2022

**90**

foyers supplémentaires  
équipés  
en composteurs

# Sensibilisation et prévention

## Communication digitale

Le Syndicat dispose de plusieurs outils numériques afin d'alerter et de sensibiliser les usagers sur les services déchets (ex : fermeture déchèterie, retard de collecte, rappel des consignes de tri...) et les gestes de prévention :

- Le site internet [www.syndicatvaldeloir.fr](http://www.syndicatvaldeloir.fr) ouvert en 2012. Il est en cours de refonte.
- La page Facebook [Syndicatvaldeloir](https://www.facebook.com/Syndicatvaldeloir) créée en janvier 2022
- L'application gratuite [illwap](https://www.illwap.com) **Syndicat du Val de Loir**.

**Quelles plantes peut-on associer pour éviter les indésirables ?**

Les bonnes pratiques de jardinage passent par une association raisonnée des cultures. Certaines peuvent être associées et sont favorables l'une pour l'autre.



**Quelques exemples :**

- Pour éloigner les ravageurs de vos bégonias, plantez à proximité de la menthe ou de la mélisse citronnelle.
- La mélisse citronnelle est également une plante répulsive, à planter au pied des arbres et dans les coins propices aux pucerons.
- Semés entre les légumes et les plantes d'ornement, les soucis tuent les nématodes nuisibles (petits vers ronds), grâce à leurs excréments racinaires.

## Journal Objectif Environnement

Le Syndicat dispose d'un journal, Objectif Environnement, qui contient des rubriques riches et variées permettant de tenir la population informée des actualités du Syndicat. Il apporte également des informations sur le tri et la prévention des déchets.

En 2022, seul un numéro a pu être distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire (17 000 exemplaires).



## Animations scolaires / visites de site

En 2022, **5 classes** ont bénéficié d'une animation sur le tri et le recyclage des déchets, **soit environ 110 élèves**.

Une visite de l'usine d'incinération de Lasse a été organisée en 2022 avec une trentaine d'habitants du territoire. L'occasion de découvrir le fonctionnement du site mais aussi de mettre en avant les gestes de prévention du quotidien permettant de diminuer notre production d'ordures ménagères à incinérer.



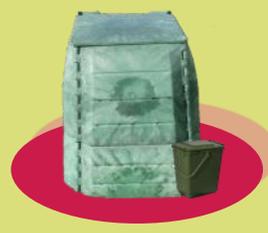
## Compostage individuel



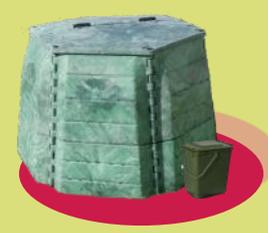
**90 foyers supplémentaires équipés en 2022 en composteurs**

Depuis 2007, le Syndicat met à disposition de ses habitants des composteurs individuels de 345L et 830L afin de favoriser la réduction à la source des déchets organiques.

En 2022, le taux d'équipement des foyers en composteur individuel a atteint 20,92% (en tenant compte de l'évolution de la population du territoire) avec 3 511 composteurs distribués depuis le début de l'opération.



**composteur 345 L**  
20€



**composteur 830 L**  
40€

remis avec un bio-seau

# Sensibilisation et prévention

## Compostage collectif

Il y a quelques années, des composteurs ont été installés dans des zones d'habitat vertical, ainsi qu'à l'entrée des camping de Vaas et du Lude.

Malheureusement ceux-ci ne sont pas toujours bien utilisés, conduisant parfois à les enlever.

Avec la réglementation en vigueur concernant les biodéchets, de nouveaux sites de compostage partagés vont être mis en place progressivement sur le Syndicat avec une surveillance et une communication renforcée.



## Stop-pub

Depuis 2011, le Syndicat du Val de Loir met, à la disposition des habitants, des autocollants stop-pub de manière à limiter la production de papiers.

En 2022, 68 demandes de stop-pub ont été enregistrées, ce qui porte à **16.07%** le taux d'équipement des boîtes aux lettres en stop-pub (prise en compte de l'évolution de la population du territoire).



## Mise à disposition de broyat dans les déchèteries

Depuis 2012, le Syndicat, en partenariat avec 2 chantiers d'insertion, l'AISSP et l'ATRE Chantier, propose aux usagers de récupérer du broyat des branchages déposés en déchèteries, sur 2 périodes durant l'année.

Cette opération est très suivie par les usagers qui récupèrent volontiers le broyat mis gratuitement à leur disposition pour l'utiliser en paillage ou en apport pour le compostage.

Malheureusement en 2022, une panne du broyeur a mis fin à l'opération dès le 1<sup>er</sup> trimestre. L'investissement dans du nouveau matériel est nécessaire et budgétisé pour 2023.



## Les filières de réemploi

En 2022, les filières de réemploi fonctionnent correctement sur le Syndicat.

- **la collecte des textiles.** Près de **151,5 tonnes** de textiles (vêtements, chaussures et linge de maison) ont été collectées via les conteneurs dédiés, les conteneurs de la Croix-Rouge et directement au sein d'associations (+5.8% par rapport à 2021).

Une grande partie de ces textiles est ensuite soit réutilisée pour le marché d'occasion soit recyclée en chiffons d'essuyage pour l'industrie ou remis à l'état de fibres (utilisation en filature, isolants ou rembourrage). Une infime partie est incinérée.

- **le caisson réemploi** d'Emmaüs à la déchèterie de Oizé. Il permet le dépôt de petits meubles et bibelots qui seront donnés ou revendus à bas prix.

# Indicateurs financiers



# Indicateurs financiers

## Budget de fonctionnement

**Les dépenses** (chiffres en € TTC issus du CA 2022)

En 2022, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **4 599 470 €**, ventilées comme suit :

**Charges générales (78%)** **3 567 832 €**  
carburant, maintenance des véhicules,  
gestion des marchés publics

**Charges de personnel et frais assimilés (13%)** **580 219 €**  
Salaires et cotisations

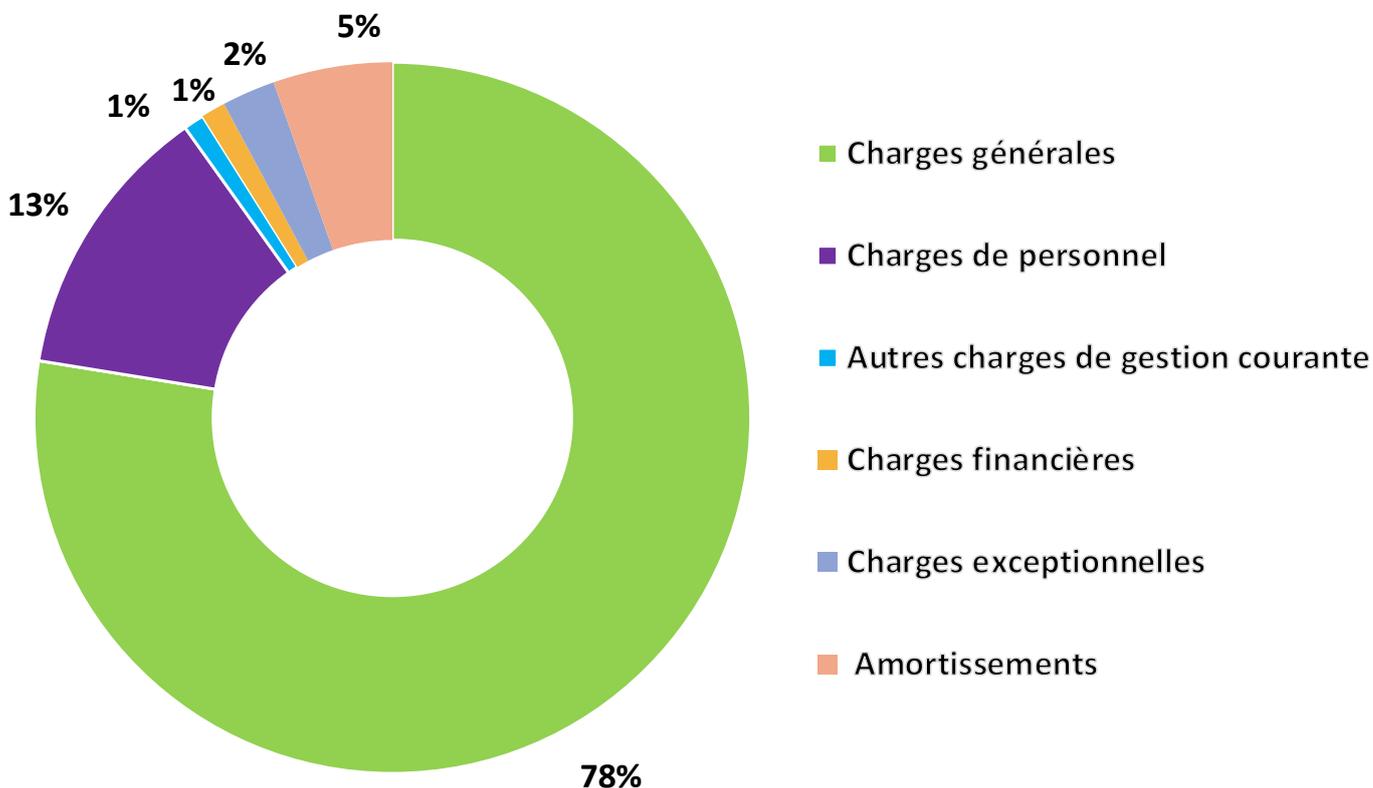
**Charges financières (1%)** **50 690 €**  
Intérêts d'emprunt

**Amortissements (5%)** **247 288 €**

**Charges Exceptionnelles (2%)** **110 731 €**  
titres annulés sur exercice  
antérieur

**Autres charges de gestion courante (1%)** **42 710 €**  
Indemnités élus et  
contributions organismes

## Répartition des dépenses



# Indicateurs financiers

## Les recettes

En 2022, les recettes de fonctionnement du syndicat ont atteint **4 839 489 €**, ventilées comme suit :

**Atténuation de charges (0,64%)**

**31 086 €**

remboursement  
arrêt maladie

**Produits exceptionnels (2,54%)**

**122 737 €**

pénalités et autres

**Produits des services (0,14%)**

**6 628 €**

+ produit du domaine  
et ventes diverses

**Opération d'ordre (0,28%)**

**13 510 €**

amortissement  
subventions

**Dotations et participation (96,41%)**

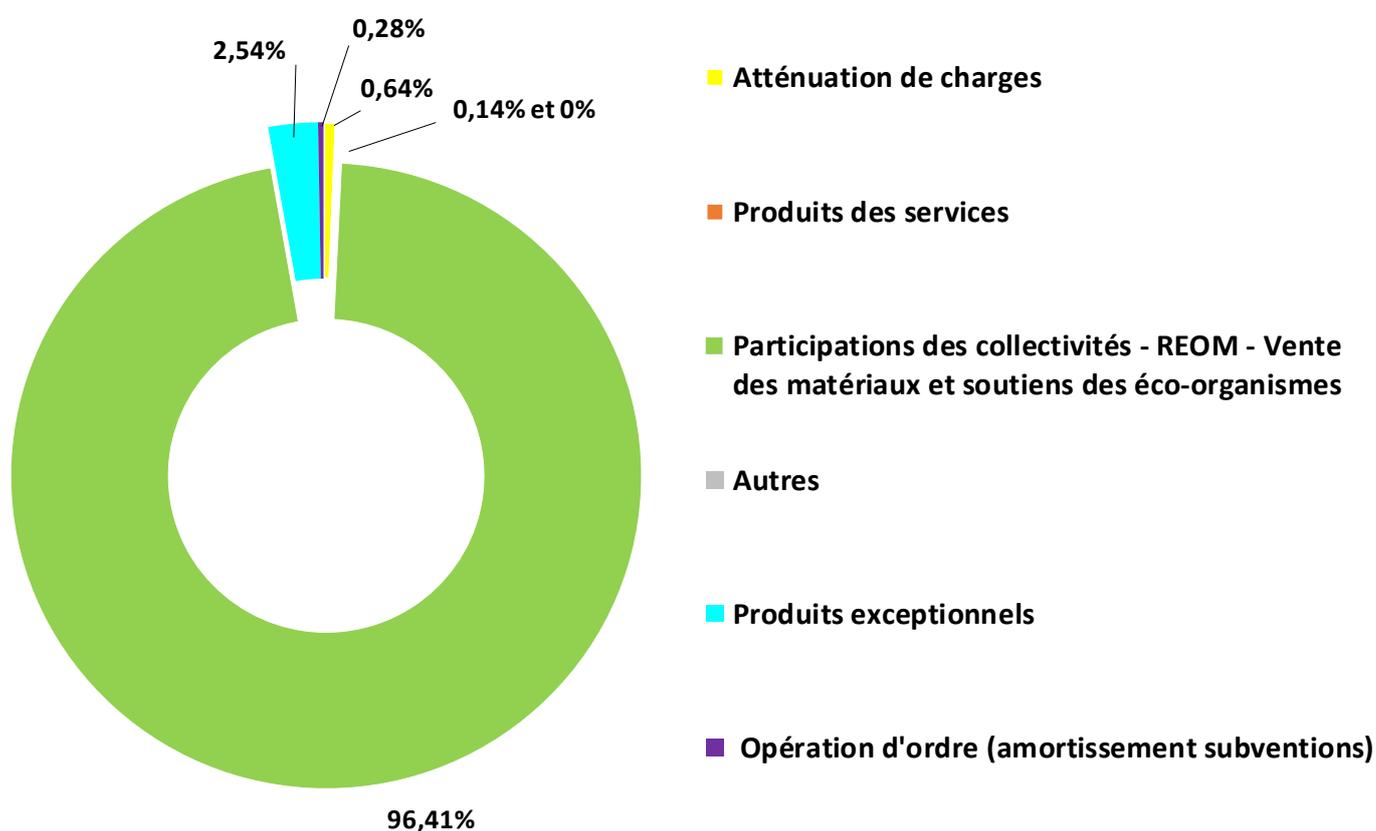
**4 665 526 €**

REOM, vente de matériaux,  
soutien éco-organisme

**Autres produits de gestion courante (0%)**

**3 €**

## Répartition des recettes



# Indicateurs financiers

## Les dotations et participations en détail

En 2022, le montant des dotations et des participations s'élèvent à **4 665 525.73 €**, réparti comme suit :

**TEOM (75,22%)** **3 509 339,13 €**

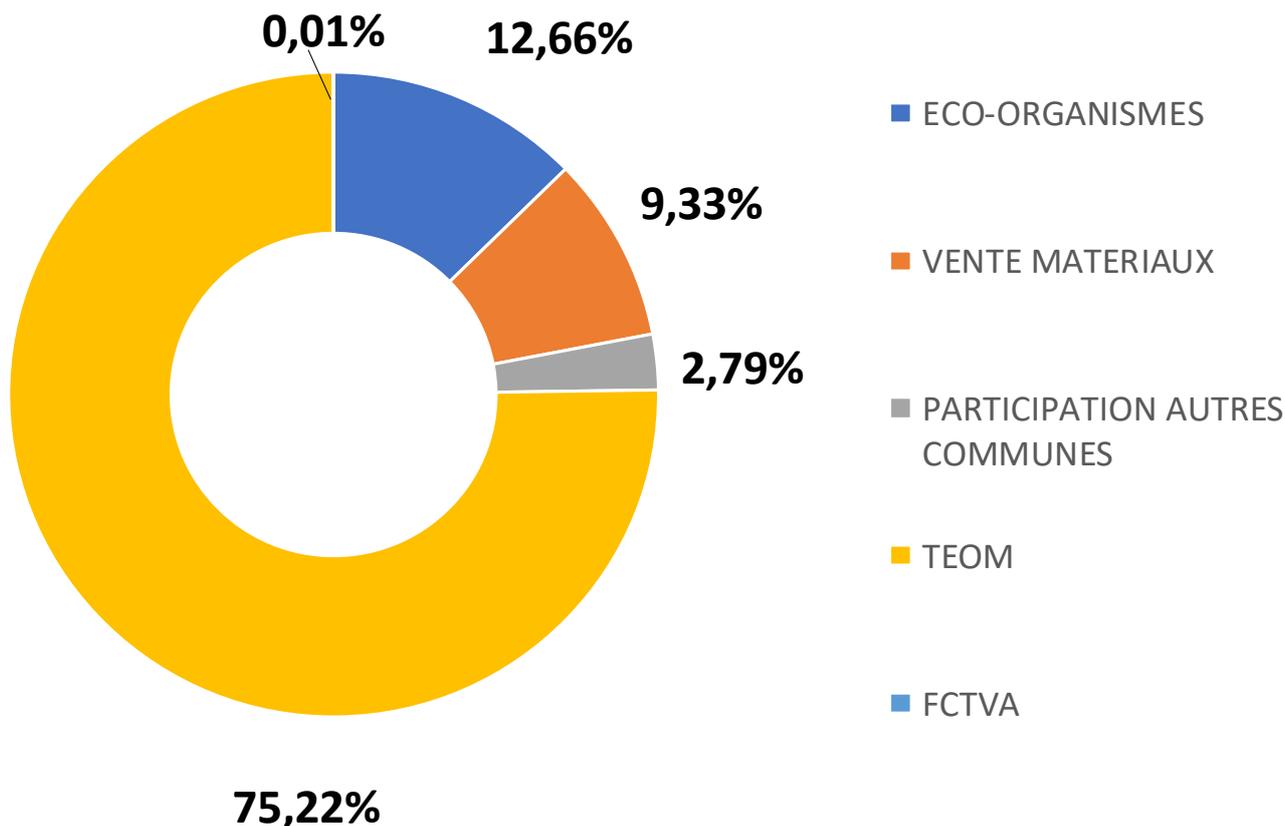
Taxe d'Enlèvement des  
Ordures Ménagères

**Eco-organismes  
(12,66%)** **590 755,02 €**

**Vente de  
matériaux (9,33%)** **435 103,34 €**

**Participation autres  
communes (2,79%)** **129 965,01 €**

**FCTVA (0,01%)** **363,23 €**



# Indicateurs financiers

## Budget d'investissement

### Les dépenses (chiffres en € TTC issus du CA 2022)

Les dépenses d'investissement (hors opération d'ordre) réalisées au titre de l'année 2022 se sont élevées à **811 718,67 €** et ventilées comme suit :

**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES : 209 791,26 €**

**OPÉRATION D'ÉQUIPEMENT : 482 344,41 €** dont les principales dépenses sont :

- ▶ Acquisition de bacs OM et CS pour : **27 009 €**
- ▶ Acquisition de colonnes pour : **63 360 €**
- ▶ Mise en sécurité des déchèteries de Verneil-le-Chétif et du Lude pour : **208 905 €**
- ▶ Acquisition d'un broyeur pour : **21 143 €**
- ▶ Acquisition du local technique pour : **115 000 €**

### Les recettes (chiffres en € TTC issus du CA 2022)

Les recettes d'investissement (hors opération d'ordre) se sont élevées à **28 187,58 €** auquel il faut ajouter l'excédent de 2021 d'un montant de 399 698,75 €. Soit un montant total de **427 886,33 €**.



# Projets 2023



# Et en 2023...

## **EVOLUTION DES MODES DE DIFFUSION DES OUTILS DE COMMUNICATION**

Afin de permettre une communication plus eco-responsable le Syndicat envisage de faire évoluer ses outils de communication, en particulier son journal Objectif Environnement : une seule parution annuelle en format papier envoyée dans toutes les boîtes aux lettres et parution numérique d'un format plus court (A4) à raison de 5 à 6 par an, permettant de se consacrer à un ou deux sujets maximum.

La refonte du site internet est prévue avant l'été. pour permettre notamment une utilisation sur tous les supports numériques.

Les interventions dans les écoles, les visites de site vont également se poursuivre afin de continuer à sensibiliser la population au tri et à la réduction des déchets.

## **ETUDE ET EXPÉRIMENTATION TERRITORIALE SUR LE TRI A LA SOURCE DES BIODÉCHETS**

L'étude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion des proximité des biodéchets se poursuit en 2023 avec une phase dédiée à l'étude des divers scénarios possibles et la phase de mise en œuvre.

A l'automne 2023, un premier site de compostage partagé devrait voir le jour sur une commune du territoire. Il servira de site test afin de faire des ajustements avant de déployer des sites sur l'ensemble du territoire.

## **Construction d'un bâtiment pour l'accueil des futurs bureaux du Syndicat**

Le Syndicat souhaite devenir propriétaire de ses bureaux. Pour cela, après avoir fait l'acquisition d'un terrain, situé à proximité de son local technique et le Syndicat va lancer un appel d'offre pour la construction de ses futurs bureaux administratifs.

## **PROGRAMME D' INVESTISSEMENT SUR LA DECHETERIE DE OIZE**

Suite à une inspection de la DREAL concernant la conformité de nos déchèteries, plusieurs écarts ont été relevés. Une mise en demeure préfectorale a été notifiée au Syndicat concernant la déchèterie de OIZE.

Le SMVL dispose de 4 mois pour faire une étude technico-financière et 6 mois pour se mettre en conformité pour la mise en place d'un moyen de lutte contre les incendies.

Le SMVL doit également réaliser une étude technico-financière dans les 12 mois et se mettre en conformité dans les 18 mois pour la mise en place d'un bassin de rétention pour le confinement des eaux d'extinctions.

## **AUTRES PROJETS**

- Plan pluriannuel pour continuer à équiper les communes qui le souhaitent de colonnes enterrées ou semi-enterrées
- Poursuite du programme local de prévention
- Mise en place des actions de prévention du document unique
- Renouvellement du parc des colonnes aériennes
- Règlement intérieur des agents du Syndicat
- Règlement de formation des agents du Syndicat
- Règlement d'exonération des professionnels



Syndicat Mixte du Val de Loir  
pour collectes et traitement  
des déchets



Syndicat Mixte du Val de Loir  
pour collectes et traitement  
des déchets

**Syndicat du Val de Loir**

5 bis boulevard Fisson – 72 800 LE LUDE

Tél. 02.43.94.86.50 courriel : [contact@syndicatvaldeloir.fr](mailto:contact@syndicatvaldeloir.fr)

[www.syndicatvaldeloir.fr](http://www.syndicatvaldeloir.fr)